# Changement de chaudière : les aides !

Véronique Bertrand

2014

**Profitez des aides financières relatives au changement de chaudière. Elles sont certes plus intéressantes si vous mettez en place une chaudière à condensation. Les aides en rembourseront une partie de l'écart de prix avec une chaudière standard. De plus une nouvelle chaudière à condensation est un gage de sobriété énergétique et d'économies d'énergie plus importantes.**

ClimaMaison
Le guide du confort thermique

*En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris.* *© XPair éditions, 2014*

# Crédit d'impôt de 15 ou 25% pour une nouvelle chaudière

Remplacer sa chaudière et réduire ses impôts, c'est possible avec le crédit d'impôt développement durable (CIDD). En effet, si vous remplacer voter ancienne chaudière de votre logement s'il date de plus de 2 ans, alors vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 15% ou de 25% en cas de travaux groupés, appelés également bouquet de travaux. *Exemple de bouquet de travaux : remplacement de chaudière et isolation des combles.*

**Le crédit d'impôt étant fait pour inciter le particulier à installer du matériel performant, il n'est octroyé que pour des chaudières performantes, c'est-à-dire des chaudières à condensation.** Que les chaudières soit de type chaudière individuelle gaz condensation, ou chaudière gaz condensation pour un immeuble collectif.

Bien entendu les chaudières fioul condensation sont également éligibles. De même que les chaudières à micro-cogénération gaz, qui produisent chaleur et électricité ; ces dernières étant très performantes mais encore pénalisées par un prix excessif.

*A noter que le CIDD crédit d'impôt est cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro si le montant (avec conditions de revenus) et avec les aides de l'ANAH et des collectivités locales.*

# Profitez des Certificats d'Economie d'Energie en cas de remplacement de chaudière

Rappelons que les Certificats d'Economies d'Energie ou CEE sont des primes attribuées aux acteurs tels que les énergéticiens, appelés « obligés » car contraints sous peines de pénalités à faire réaliser des opérations d'économies d'énergie pour des opérations de rénovation.

Ainsi EDF, GDF SUEZ, TOTAL, … offrent des primes en fonction des matériels et matériaux présentant une bonne efficacité énergétique. Ainsi, les « opérations standardisées d'économies d'énergie » donnent droit à des primes plus ou moins élevées selon l'efficacité énergétique. Dans le cas des chaudières, les chaudières basse température et surtout **les chaudières à condensation sont éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie.**

| Opération standardisée avec remplacement de chaudière | Fiche CEE |
|---|---|
| Chaudière individuelle de type condensation | BAR-TH-06 |
| Chaudière collective de type condensation | BAR-TH-07 |
| Chaudière collective de type condensation avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière | BAR-TH-07-SE |
| Chaudière individuelle de type basse température | BAR-TH-08 |
| Chaudière collective de type basse température | BAR-TH-09 |
| Chaudière collective de type basse température avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière | BAR-TH-09-SE |

**Montant de l'aide Certificats d'Economies d'Energie**

Les primes relatives aux CEE peuvent ainsi être de **l'ordre de 130 à 200 €uros** selon l'efficacité de la nouvelle chaudière !

**Attention à un point délicat ! Faites la demande d'aide CEE dès le début du projet**

Il faudra bien faire attention en tant que particulier et justifier du rôle actif et incitatif de l'obligé, c'est un des points essentiels des demandes de Certificats d'Economies d'Energie. En clair, il faudra se mettre en rapport dès le début du projet de remplacement de chaudière avec un obligé comme EDF ou GDF SUEZ pour qu'il fasse la demande de CEE, car c'est bien l'obligé qui doit contribuer à l'obtention de votre aide. Rien de compliqué pour le particulier, si ce n'est de contacter l'obligé au début de votre projet. Vous obtiendrez la prime grâce à lui dans un délai de l'ordre de 3 mois, une fois avoir attesté que les travaux de changement de chaudière ont bien été effectués.

# Aides de l'ANAH

Pour l'habitat et le logement de plus de 15 ans, l'ANAH ou Agence Nationale de l'Habitat propose des aides en fonction de vos revenus pour la rénovation thermique, et plus particulièrement pour aider la précarité énergétique (revenus les plus bas).

**Quelles sont les chaudières éligibles aux aides de l'ANAH ?**
Ce sont les chaudières qui respectent tout simplement la réglementation dans l'existant soit la RT Existant (décret du 3 mai 2007). Les formules pour le rendement de combustion sont assez complexes dans l'arrêté réglementaire, toutefois **les chaudières éligibles sont les chaudières dites à haut rendement basse température, et les chaudières à condensation.**

**Vous êtes propriétaire occupant ?**

En fonction de vos revenus, vous bénéficiez d'une aide de l'ANAH correspondant à 35 % ou 50 % du montant des travaux et d'une aide de « Habiter Mieux » d'au moins 3 000 € si le gain énergétique réalisé après travaux est de 25 % au moins. L'aide est majorée jusqu'à 500 € en cas de participation d'une collectivité locale

**Vous êtes propriétaire bailleur ?**

Vous bénéficiez d'une aide aux travaux de 25 ou 35 % en fonction du niveau de dégradation de votre logement et d'une aide de « Habiter Mieux » de 2 000 € par logement si le gain énergétique réalisé est de 35 % au moins par logement.

**En savoir plus sur le programme « habiter Mieux » :** www.anah.fr/habitermieux

- Guide 2014 des aides de l'Anah

## Lectures conseillées

- Aides pour les travaux d'économies d'énergie
- Aides, financement et crédit d'impôt chauffage

## Sources et liens utiles

- www.anah.fr
- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.lenergietoutcompris.fr
- www.quechoisir.org

## Pour en savoir plus

- dossier CHANGER SA CHAUDIERE, LES CHOIX CONSEILLES

*Septembre 2014*

Véronique Bertrand

*Véronique Bertrand a exercé pendant de nombreuses années son métier d'ingénieur spécialisé en installations thermiques à travers le monde. Depuis son retour en France elle met à disposition sa grande expérience en apportant un regard pragmatique et des solutions simples à des problèmes complexes d'optimisation énergétique.*